



RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE

La nuit du SAMBAD

N° de dossier Poona : 2600066

Lieu de la compétition : Gymnase Pierre Olivier, rue des tilleuls, 18200 Saint-Amand-Montrond

Tournoi organisé par le badminton club de Saint-Amand-Montrond (SAMBAD)

Généralités

- 1) La compétition est de type individuel

Elle se déroule en application des règlements de la FFBaD, et le cas échéant ceux de la ligue CVDL. Ainsi que de ce présent règlement complémentaire.

La compétition est ouverte à tous les licenciés FFBaD de la saison en cours.

La zone géographique de la compétition est nationale.

Les catégories autorisées sont : minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans.

- 2) La compétition se déroule sur 6 terrains du : 20/11/2026 au 21/11/2026 au gymnase Pierre Olivier, rue des tilleuls, 18200 Saint-Amand-Montrond.

Le début de la compétition est prévu à partir de 19h30.

- 3) Le logiciel utilisé est Badnet.

- 4) La JA principale de la compétition est Marinette Raynaud.

Ses décisions sont sans appel. Le JA est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements.

- 5) La GEO principale de la compétition est Lauren Prevost et le GEO secondaire David Thevenet.

Séries & Tableaux

- 6) La compétition est ouverte aux joueurs à jour de leur licence FFBaD, de NC à R4.
- 7) Les disciplines autorisées sont : DMX (double mixte) et DI (double intergenres) ; Chaque joueur peut participer à maximum 1 tableau.
- 8) Les tableaux de DI se dérouleront dans la mesure du possible en poule uniques et les tableaux de DMX se dérouleront dans la mesure du possible en poules puis éliminations directes.

En cas de nécessité, les organisateurs en concertation avec le JA principal se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries dans l'intérêt de la compétition.

- 9) Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 15 points.

Inscriptions et liste d'attente

- 10) L'inscription se fera individuellement ou par les clubs.
- 11) L'ouverture des inscriptions sera le 01/09/2026 à 10 h 00 et se clôturera le 11/11/2026 à 23h59.
Le nombre maximum de joueur est de 96 pour l'ensemble de la compétition.
En cas de surnombre, la liste d'attente sera établie selon le critère suivant : CPPH à la date de fin des inscriptions.
- 12) Les inscriptions sont à réaliser via Badnet ou Ebad.
- 13) Le joueur devra être licencié à la date limite des inscriptions
- 14) Les droits d'engagement sont de 15€ pour le tableau.
- 15) Le paiement est à effectuer en ligne directement sur Ebad ou Badnet afin de valider définitivement l'inscription.
(En cas de difficulté(s), vous pouvez contacter le club à l'adresse sambad18200@gmail.com)
- 16) Le CPPH sera pris en compte au 11/11/2026.
La confection des tableaux sera effectuée le 13/11/2026.
L'envoi des convocations se fera au plus tard le 15/11/2026.

Forfait

- 17) Les droits d'inscriptions sont remboursables jusqu'au jour de la compétition, en cas de forfait justifié.

Avant la compétition, le joueur forfait doit transmettre à l'organisateur ou au JA un justificatif.

Après la compétition, il n'y a pas de remboursement, le joueur forfait doit envoyer, au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition, un justificatif à la ligue Centre-Val de Loire : 6 bis rue des Urbets, 18000 Bourges.

Remplacements

- 18) Les remplacements s'effectueront par ordre d'arrivée de la liste d'attente

Durant le tournoi

- 19) Tout joueur doit pointer dès son arrivée dans la salle, au plus tard à l'heure de la convocation.

- 20) Tout joueur désirant s'absenter du gymnase devra en aviser le juge arbitre.

- 21) Le volant de référence sera en vente à la table de marque. Il devra être utilisé en cas de désaccord entre les joueurs.

Pour tous les joueurs, le volant de référence plume sera le RSL DTL 81.

Les volants seront fournis à parité par les joueurs.

- 22) Les matchs pourront être lancés avec une avance maximum de 60 minutes par rapport à l'heure prévue par l'échéancier. Les joueurs qui ne se présentent pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre.

- 23) Le mode d'arbitrage du tournoi sera en auto-arbitrage ou le cas échéant par des officiels techniques si notifié par la table de marque au lancement du match.

- 24) Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum.

- 25) A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 min de prise de contact avec le terrain.

Le test des volants est inclus dans ce délai et doit être effectué dès l'arrivée sur le terrain.

- 26) Pour tout volant touchant une structure fixe ou un filin, se sera let une fois au service et faute en jeu
- 27) Le club d'organisation Sambad décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
- 28) La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et de son tournoi. En cas de refus, le signaler aux organisateurs par écrit avant le début de la compétition.
- 29) Pour les mineurs, un parent, un représentant du club ou un référent doit être présent en permanence dans la salle et signer une autorisation en début de compétition.
- 30) Les décisions du juge-arbitre sont souveraines et sans appel.
- 31) Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.